

Conférence de presse / Information de la population

Feuille de route de l'Etat du Valais pour la reconstruction du futur Blatten



© Etat du Valais / SDM

Franziska Biner

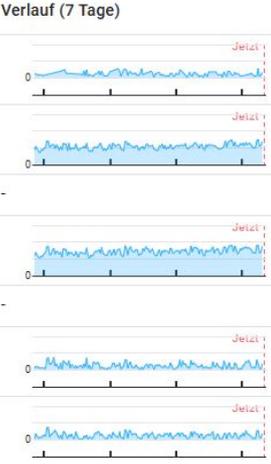
Cheffe du département des finances et de l'énergie

Matthias Bellwald

Président de Blatten



Lageentwicklung Messpunkte / Standorte GPS-Sensoren



5

Stand der Arbeiten Räumung See Blatten



6

Stand der Arbeiten

Räumung im Dorf Blatten



Gemeinde Blatten | Blatten 2030

Stand der Arbeiten

Hangräumung & Sicherung



Gemeinde Blatten | Blatten 2030

Stand der Arbeiten Notstrasse



Stand der Arbeiten Mobilfunk für Überwachung & Alarmierung



Stand der Arbeiten Telekommunikation & Wasserversorgung



Gemeinde Blatten | Blatten 2030

Stand der Arbeiten Elektrizitätsversorgung



Gemeinde Blatten | Blatten 2030

Stand der Arbeiten Vereinsleben



Einwohnergemeinde Blatten | Neues Blatten | Strategie & Programmorganisation

Strategische Zielsetzung

1. Die ersten Bewohner kehren 2026 in die noch intakten Häuser zurück.
2. Das Gros der Blattnerinnen und Blattner kehrt ab 2029 in ihr Heimatdorf zurück.

Ein Löttschental ohne Blatten oder ein Blatten ohne Löttschental ist keine Option

Franziska Biner

Cheffe du département des finances et de l'énergie



15

Actions entreprises par l'Etat du Valais

- ▲ Libération d'un montant initial de 10 millions de francs
 - Aide financière aux habitants de la commune de Blatten
 - Aide financière aux entreprises principalement actives dans cette commune

- ▲ Groupe stratégique
 - Elaboration d'une feuille de route
 - Collaboration avec les communes de Blatten et du Lötschental

- ▲ Mesures et travaux d'intervention, de déblaiement et de remise en état urgents déclarés d'utilité publique
 - Pas de procédure administrative et d'adjudication habituelles



16

16

Actions entreprises par l'Etat du Valais

- ▲ Décret urgent en préparation
 - Motion urgente acceptée par le Parlement en juin
 - Soumis au Grand Conseil lors de la session de décembre

- ▲ Création de la commission des dons
 - Présidée par l'ancien Chef du service cantonal des contributions
 - Composée de représentants des organisations d'entraide, de la commune de Blatten et des assureurs

- ▲ Autorisation à la commune de Blatten à exercer ses tâches administratives et politiques en dehors de son territoire



17

17

Actions entreprises par l'Etat du Valais

- ▲ Clause générale de police
 - Rétablissement des accès routiers
 - Projet d'une installation provisoire de télécabine

- ▲ Contribution extraordinaire d'un million de francs
 - Hôtel temporaire Lauchernalp



18

18

Feuille de route pour la reconstruction du futur Blatten

▲ Organisation et financement du dispositif d'accompagnement

- Inventaire détaillé des thématiques à traiter
- Plan d'action des mesures à réaliser à court, à moyen et long terme
- Parties prenantes à impliquer et avec lesquelles il y a lieu de se coordonner
- Modalités et règles de la participation financière du canton au projet de reconstruction
- Modifications légales utiles et nécessaires à une réalisation rapide du projet de reconstruction

Feuille de route pour la reconstruction du futur Blatten

▲ Principes en vue de la reconstruction

- Une vision et une stratégie de développement qui suscitent l'adhésion des habitants, comme préalable à la reconstruction
- La mise en place d'une gouvernance stratégique structurée, associant la commune de Blatten, les communes du Lötschental, le canton et la Confédération
- L'implication de toutes les parties prenantes : habitants, acteurs économiques et politiques et sociétés de la commune de Blatten, le « Talrat Lötschental », et les communes voisines dans une démarche participative pour la reconstruction
- L'inscription de la reconstruction dans un espace et une perspective dépassant les frontières de la commune de Blatten
- La saisie des opportunités de cette reconstruction pour développer un projet innovant dans le respect des traditions et de l'identité locale

Feuille de route pour la reconstruction du futur Blatten

▲ Inventaire des thématiques à traiter:

- Aménagement du territoire
- Agriculture
- Economie et tourisme
- Gouvernance
- Mobilité
- Environnement
- Dangers naturels
- Santé publique
- Formation
- Aménagements hydroélectriques
- Continuité institutionnelle
- Réponse au changement climatique

21

Plan d'action

▲ 69 mesures réparties en 10 catégories

- Horizon temporel : 2025 – 2029
- Sous réserve de la possibilité d'accélérer les procédures et de la disponibilité des moyens nécessaires
- Coûts total estimé pour le canton: 100 mios de francs
- Coûts estimés par les assurances: 320 mios de francs
- Coûts à charge de la commune (non chiffrés à ce stade)



© Etat du Valais / SDANA

22

Franz Ruppen

Chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement



Plan d'action - Aménagement du territoire

Aménagement du territoire	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Suspension, si souhaitée, des procédures de révisions des PAZ/RCCZ de Blatten et Wiler (rem.: demande dans ce sens déposée par Wiler le 08.08.25)						
Adaptation nécessaire, le cas échéant, des plans d'affectation de zones (PAZ/RCCZ) des communes de Ferden et de Kippel (modification sensible des circonstances selon l'art. 21 LAT)						
Décision des zones réservées pour le territoire de la Commune de Blatten (Conseil municipal)						
Réalisation des études de base (dangers naturels, équipements, environnement etc.) en vue des planifications directrice et d'affectation						
Recensement et analyse des besoins des habitants, des acteurs politiques et économiques						
Recensement des besoins en logements et locaux commerciaux						
Recensement des possibilités de mise à disposition des logements existants, évaluation des utilisations temporaires possibles						
Analyse de la structure des logements et bâtiments existante et souhaitée à Blatten et dans le Lôtschentel						
Analyse des possibilités et des restrictions selon la loi sur les résidences secondaires (Lôtschentel)						
Examen du souhait ou du besoin des communes d'édicter des zones d'affectation cantonales au lieu de zones de compétence communale						
Elaboration d'un plan directeur d'aménagement du territoire à l'échelle des communes impactées (étapes, modélisation intégrée du territoire et de son développement)						
Elaboration d'un PAZ / PAC pour la commune de Blatten en application du plan directeur précité						
Eventuelles adaptations du plan directeur précité en fonction de l'évolution des dangers						



Plan d'action - Aménagement du territoire

▲ Coûts estimés des mesures liées à l'aménagement du territoire

- 0,5 mios de francs de subventionnement des planifications communales



© Etat du Valais / SDANA



25

25

Plan d'action - Dangers naturels

Dangers naturels	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mesures de 1 ^{ère} intervention et d'urgence (accompagnement par des bureaux spécialisés et par les observateurs des dangers naturels)	■					
Observation et mise en place des instruments de surveillance	■	■	■	■	■	
Abaissement du niveau du lac Tännera	■					
Cours d'eau provisoire / rétablissement de l'embouchure du Tännbach, première intervention au niveau de la Gisentella, de la Lonza dans le lac de Blatten et dans le Gsteinât	■					
Déblaiement du lac de Blatten et du lit de Lonza (débris, bois flottants)	■					
Dragage des alluvions / élargissement de Gsteinât à Wiler	■	■	■	■	■	
Abaissement du lac de Blatten de 4 à 5m pour la sécurité des communes avales (Faisabilité technique à l'étude)	■	■				
Clarifications géologiques et géotechniques concernant le dépôt de matériaux à Weissenried et Blatten	■					
Mise à jour des cartes de dangers comme base primordiale pour la définition de la zone à bâtir future	■	■				
Avant-projet de déviation de la Gisentella	■					
Etude sur la faisabilité du drainage du dépôt des matériaux pour limiter des liquéfactions possibles	■	■				
Mesures constructives, organisationnelles et autres pour empêcher une éventuelle onde de crue à Gampel-Steg et retenue de bois flottants	■	■				



26

26

Plan d'action - Dangers naturels

Dangers naturels	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Protection de la STEP de Kippel	■					
Déviation de la Cisentella et remblayage éventuel de l'ancien lit		■	■			
Enlèvement des dépôts de matériaux Weissenried - Blatten	■					
Mise en place d'installations de déclenchement d'avalanches pour sécuriser les deux couloirs d'avalanches Bachtälla et Bleetza			■	■		
Rétablissement du lit de la Lonza (nécessité et comportement du cône inconnus)			■	■	■	■
Vidange ou remplissage du lac de Blatten (0.6 Mio m3) (Faisabilité technique et nécessité inconnues)		■	■	■	■	
Mesures de protection contre les laves torrentielles et les avalanches et reconstruction des cours d'eau (Birchbach, Nestbach, Tännerbach, Tännbach)			■	■	■	■
Reboisements et ouvrages de protection en amont du village de Blatten / de la route cantonale	■	■	■	■		
Maintien du volume tampon au barrage de Ferden (protection Steg-Gampel)	■	■	■	■		

Plan d'action - Dangers naturels

▲ Coûts estimés des mesures liées au dangers naturels et aménagements hydrauliques

- Mesures de protection laves torrentielles / avalanches: 7 mios de francs
- Rétablissement du lit de la Lonza: 5 mios de francs
- Abaissement du lac de Blatten de 4 à 5m: 5 mios de francs
- Observations et instruments de mesures: 3 mios de francs
- Mesures constructives, organisationnelles et autres éventuelle onde de crue à Gampel-Steg et retenue de bois flottants: 3 mios de francs
- Déblaiement du lac de Blatten et du lit de la Lonza: 2 mios de francs

▲ Coûts totaux estimés : 42.65 millions de francs

Plan d'action - Mobilité

Mobilité	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Elaboration des variantes pour la nouvelle route cantonale, analyses géologiques	■					
Etude de faisabilité pour une liaison par téléphérique entre Wiler et Weissenried	■					
Construction de la liaison par téléphérique (si option retenue)		■				
Aménagement de la route de secours Weissenried–Blatten NG 702 y compris route de raccordement Fafleralp en tant que route cantonale avec travaux de revêtement	■	■	■	■		
Planification et travaux préparatoire pour la construction de la nouvelle route cantonale Wiler – Blatten – Eisten NG24 dès que l'analyse des risques aura été réalisée et que le périmètre de réalisation sera défini		■	■	■		
Construction de la nouvelle route cantonale Wiler – Blatten – Eisten NG 24			■	■	■	
Desserte de Fafleralp par les transports publics en été		■	■			

29

29

Plan d'action - Mobilité

▲ Coûts estimés des mesures liées à la mobilité

- Aménagement de la route de secours NG 702 entre Weissenried et Blatten: 6.5 mios de francs
- Variante de la liaison par téléphérique Wiler-Weissenried: 5 mios de francs
- Construction de la nouvelle route cantonale NG 24 entre Wiler et Blatten, y compris la route de raccordement en direction de Fafleralp: 20 mios de francs*

*Dans cette estimation, les coûts de construction de nouvelles galeries de protection sur le tronçon Wiler-Blatten ne sont pas inclus.

▲ Coûts totaux estimés : 31.5 millions de francs



© Etat du Valais / SDM

30

30

Plan d'action - Protection de l'environnement

Protection de l'environnement	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Surveillance de la qualité des eaux de surface et souterraines, des déplacements de matériaux et de tous les travaux ayant un impact sur l'environnement (suivi environnemental)	■	■	■	■	■	■
Evaluation du risque environnemental du cône de déjection en fonction des objets enfouis et de la classification du site	■	■				
Recherche de solutions locales (sites de stockage ou création de décharges) pour le traitement et/ou le stockage définitif des matériaux à excaver ou à déplacer	■	■	■	■		
Appui pour la planification de l'installation provisoire de traitement des eaux usées	■					
Soutien lors de la planification de la solution définitive (raccordement à la STEP de Kippel) pour le traitement des eaux usées et lors de la révision du PGE		■	■	■		
Subventionnement des installations de traitement des eaux usées, des collecteurs pour le raccordement à la STEP et l'adaptation du PGEE			■	■	■	
Clarification du soutien de la Confédération (fonds OTAS) pour les études d'évaluation des risques	■	■				

31

31

Plan d'action - Protection de l'environnement

- ▲ Coûts estimés des mesures liées à protection de l'environnement
 - 1.15 millions de francs



© Etat du Valais / SDANA

32

32

Christophe Darbellay

Chef du Département de l'économie et de la formation



Plan d'action - Aide aux particuliers et aux entreprises

Aide aux particuliers et aux entreprises	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Rédaction du « Décret sur l'aide d'urgence pour Blatten » (10 mio.) et traitement par le Grand Conseil						
Nomination d'une commission des dons, organisation et début d'activité						
Distribution de l'aide d'urgence par les organisations d'entraide						
Contribution pour les coûts restants et répartition par la commission des dons des différentes aides attribuées à la commune						



Plan d'action - Economie et tourisme

Economie et tourisme	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contact avec les acteurs économiques, les autorités du Lötschental et le SECO	■					
Adaptation des dispositions pour l'aide aux entreprises (-40% CA) et aux indépendants (exclus indemnités chômage)	■					
Aide au logement adaptée à Blatten et au Lötschental		■	■	■	■	■
Concept pour le maintien et la reconstruction de l'offre touristique et des infrastructures entrepreneuriales		■	■	■	■	■
Adaptation de la loi sur la politique économique (soutien acteurs économiques systémiques en cas événements naturels)		■	■	■		

Plan d'action - Economie et tourisme

▲ Coûts estimés des mesures liées à l'économie et au tourisme

- Aide au logement pour de nouvelles résidences principales: 4.5 mios de francs
- Soutien à l'hébergement touristique commercial à Blatten: 3 mios de francs
- Soutien à d'autres infrastructures entrepreneuriales pour le «Futur Blatten»: 3 mios de francs
- Aide pour cas de rigueur destinée aux les entreprises qui, en raison de l'éboulement, ne sont pas accessibles: 2 mios de francs
- Projet d'hôtel temporaire à la Lauchernalp pour la saison d'hiver 25/26: 1 mio de francs

▲ Coûts totaux des mesures liées à l'économie et au tourisme: 13.5 mios de francs

Plan d'action - Agriculture

Agriculture	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mise en œuvre des mesures immédiates de soutien aux agriculteurs	■					
Développement d'une vision de la production agricole future et de l'utilisation des terres agricoles à Blatten et dans le Lötschental		■	■	■	■	
Détermination du potentiel d'utilisation à moyen et long terme des surfaces agricoles détruites avec une éventuelle remise en culture des sols		■	■	■	■	
Clarification de la situation, des besoins, de la remise en état et du développement des infrastructures, des installations et des bâtiments agricoles	■	■				
Financement transitoire pour les exploitations à l'année et pour les exploitations d'estivage		■	■	■	■	
Remise en culture et ensemencement de surfaces agricoles également comme protection contre l'érosion (projet pilote)			■	■	■	
Planification et construction des infrastructures agricoles nécessaires (ponts, routes, chemins, etc.)				■	■	■

37

37

Plan d'action - Agriculture

▲ Coûts estimés des mesures liées à l'agriculture

- Construction des infrastructures agricoles nécessaires (ponts, routes, chemins, etc.) – 6 mio de francs
- Contributions cantonales "à fonds perdu" pour de nouveaux projets de construction (étables, remises, etc.) – 1.5 mio de francs

▲ Coûts totaux des mesures liées à l'agriculture – 9.85 mio de francs

38

38

Scolarité

- ▲ L'offre de scolarité obligatoire dans la région est garantie
- ▲ Aucune modification légale nécessaire

Franziska Biner

Cheffe du département des finances et de l'énergie

Gouvernance

▲ Commission de reconstruction Blatten 2030

- créée, dirigée et gérée par la commune de Blatten

▲ Groupe de coordination de l'Etat du Valais

- Service de la mobilité
- Service cantonal de l'agriculture
- Service des dangers naturels
- Service du développement territorial
- Service administratif et juridique du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
- Service de l'environnement
- Service de l'énergie et de forces hydrauliques
- Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation
- Administration cantonale des finances

Décret sur la reconstruction de Blatten

▲ Buts:

- simplifier la prise de possession et l'utilisation de propriétés pour la mise en œuvre de mesures urgentes et de remise en état
- simplifier, accélérer et améliorer les procédures (aménagement du territoire, droit public des constructions, autorisations de construire)
- suspendre sur requête ou d'office les procédures dans les cas où les conséquences des événements le justifient
- prévoir le financement des mesures « post-événement »
- attribuer des compétences financières plus élevées pour le Conseil d'Etat et pour les départements

Décret sur la reconstruction de Blatten

▲ Buts :

- subventionner les appartements à encadrement médico-social et surfaces non reconnues au subventionnement
- adapter le financement et/ou le subventionnement par le canton des mandats de planification
- suspendre les procédures de révision globale des PAZ/RCCZ de Blatten et Wiler (si souhaité par la ou les communes)
- subventionner une instance temporaire de planification, de conduite et de coordination des travaux de reconstruction, en l'occurrence la « Commission de reconstruction Blatten 2030 »
- répondre aux motions urgentes du mois de juin 2025 du Grand Conseil (traités à la session de décembre)

Coûts liés à la reconstruction

- ▲ Les assurances ont estimé à environ 320 millions de francs les coûts qu'elles devront supporter
- ▲ Principaux coûts à charge du canton (estimation provisoire)
 - 100 millions de francs
 - 36 millions de francs de mesures urgentes
 - 64 millions pour des projets ordinaires ou consécutifs
- ▲ Coûts à la charge de la commune encore difficiles à estimer à ce stade
- ▲ Fin juin 2025, 61 millions de francs de dons attribués à Blatten par les organisations d'entraide, les collectivités publiques et les entreprises privées

Conclusion

▲ Feuille de route

- Cadre de l'accompagnement du canton à la reconstruction du futur Blatten

▲ Prochaines étapes législatives

- Décret concernant la contribution de solidarité pour Blatten
- Session de septembre du Grand Conseil
- Décret sur la reconstruction de Blatten
- Session de décembre du Grand Conseil



© Keystone/ ATS